

**Question avec demande de réponse orale O-000080/2016
à la Commission**

Article 128 du règlement

Gilles Pargneaux, Miriam Dalli, Hugues Bayet, Anna Elzbieta Fotyga, Younous Omarjee, Michèle Rivasi, Sylvie Guillaume, Michela Giuffrida, Miroslav Poche, Piernicola Pedicini, Nessa Childers, Tokia Saïfi, Angélique Delahaye, Maurice Ponga, Norbert Neuser, Vincent Peillon, Charles Goerens, Bernd Lange, Nathalie Griesbeck, Ana Gomes, Julie Ward, Marielle de Sarnez, Merja Kyllönen, Alain Cadec, Robert Rochefort, Yannick Jadot, Demetris Papadakis, Derek Vaughan, Santiago Fisas Ayxelà, Fabio Massimo Castaldo, Hannu Takkula, Dario Tamburrano, Claude Turmes, Guillaume Balas, Paavo Väyrynen, Mariya Gabriel, Dominique Riquet, Matthias Groote, Brando Benifei, Michel Dantin, Adam Szejnfeld

Objet: Accès à l'énergie en Afrique

L'accès à l'énergie en Afrique est largement insuffisant. L'Afrique compte 1,111 milliard d'habitants et près de 700 millions d'entre eux n'ont pas accès à l'électricité. D'ici à 2030, ce chiffre passera à 1,3 milliard. Cette situation est d'autant plus grave que l'accès à l'énergie est une condition préalable à la satisfaction d'un grand nombre d'autres besoins élémentaires, dont l'accès à l'eau, l'éducation, la santé et l'emploi, ainsi qu'au secteur des services et à l'industrie, à l'agriculture, à la stabilité, à la sécurité et à l'équilibre territorial. Force est de constater qu'un continent africain dynamisé par un meilleur accès à l'énergie représente une chance pour l'Europe et offre au marché de l'Union de nouvelles sources d'approvisionnement. Par ailleurs, l'accord de Paris conclu dans le cadre de la COP 21 a clairement souligné, dans ses conclusions, la nécessité de promouvoir l'accès universel à l'énergie durable dans les pays en développement, en particulier en Afrique, en renforçant le déploiement d'énergies renouvelables.

L'Afrique est en mesure de relever son taux d'accès à l'énergie, en le faisant passer de 30 % à 80 % en moins de dix ans. De fait, des initiatives sont déjà en place pour étendre l'électrification de l'Afrique. Le 15 juin 2015, au cours du sommet de l'Union africaine, les chefs d'État ou de gouvernement ont marqué leur soutien à la création d'un instrument destiné à financer l'électrification de l'Afrique. Cet instrument permettra de mobiliser des ressources humaines et financières, ainsi que d'assurer la traçabilité des subventions accordées et de l'usage qui en est fait. Les projets concourant au développement de l'accès à l'énergie existent et sont recensés. Le seul obstacle à leur déploiement est la question de la solvabilité financière. L'Union a un rôle primordial à jouer pour lever cette dernière entrave au développement énergétique du continent africain.

Dans ce contexte, la Commission s'emploie-t-elle à définir une politique solide à l'égard de l'Afrique, notamment à la faveur de l'établissement d'un partenariat entre l'Europe et l'Afrique pour l'électrification du continent? Dans le sillage des conclusions de la COP 21, comment la Commission compte-t-elle appuyer le déploiement de l'énergie renouvelable en Afrique?

Dépôt: 24.5.2016

Transmission: 26.5.2016

Echéance: 2.6.2016